



CHARTE

Achats Responsables

EXPOLYS

2023



Charte des Achats Responsables

Cette charte est construite en termes d'engagements réciproques. EXPOLYS demande à ses fournisseurs de signer la présente charte par laquelle ils s'engagent à :

- Respecter la charte des achats responsables d'EXPOLYS
- S'assurer que leurs propres fournisseurs et sous-traitants sont en conformité avec la charte.
- Accepter les évaluations réalisées par la société et mettre en place les éventuels plans d'actions requis.

Cette charte doit permettre aux fournisseurs de produits et de services de progresser sur la voie de la Responsabilité Sociétale. Une politique d'achats responsables se construit sur le long terme, elle doit permettre aux fournisseurs d'intégrer ces nouvelles exigences dans le temps. Il s'agit d'une démarche d'amélioration continue de la relation de partenariat engagée avec les fournisseurs.

LES DROITS HUMAINS

EXPOLYS s'engage à respecter les règles internationales édictées par l'ONU et les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

- Droit de l'homme :

Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ;

Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'homme.

- Environnement :

Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

- Lutte contre la corruption :

Inviter à agir contre la corruption sous toutes ses formes et nos collaborateurs s'imposent de ne rien accepter qui pourrait représenter un profit personnel, de la part d'un fournisseur ou d'un sous-traitant de la société.

ENGAGEMENTS ATTENDUS DE LA PART DES FOURNISSEURS :

Respecter les normes internationales de comportement et les Droits de l'Homme et les faire respecter à ses propres fournisseurs.

Répondre aux enquêtes de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) réalisées par EXPOLYS.

Ne pas pratiquer ou soutenir la punition corporelle, les menaces de violences, les menaces publiques ainsi que toutes formes d'abus ou de harcèlement sur le lieu de travail.

Mettre en place des dispositions pour garantir la confidentialité en interne des informations transmises par l'entreprise et notamment les informations à caractère stratégique.

ENVIRONNEMENT

EXPOLYS, s'engage à réduire sa dépendance énergétique en maîtrisant sa consommation de gaz, de carburant et d'électricité. Nous avons pour objectif de faire un suivi de notre consommation et élaborer un plan d'action visant à optimiser l'énergie et à réduire le gaspillage ;

Contribue à la lutte contre le changement climatique. Nous avons réalisé un bilan Gaz à Effet de Serre.

Limite la production de déchets et privilégie toute forme de valorisation. Nous trions nos déchets, nous réutilisons notre papier et nous limitons les impressions par la mise en place de la GED.

S'engage à identifier les impacts potentiels de son activité dans son environnement.

S'applique à répondre aux obligations légales concernant la déclaration des émissions polluantes et des déchets générés.

ENGAGEMENTS ATTENDUS DE LA PART DES FOURNISSEURS :

Mettre en place des actions et indicateurs mesurables pour préserver l'environnement telle que la maîtrise des consommations d'énergie et d'eau.

Mettre en place des actions favorisant l'utilisation durable des ressources.

Mettre en place des actions favorisant le recyclage et établir un registre des déchets banals.

Mettre en place des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre issus de leurs activités.

RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL :

EXPOLYS est soucieuse de maintenir les emplois, d'assurer l'égalité des chances, d'assurer les conditions d'un dialogue social efficace, de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles et de développer les compétences.

Ce sont les Êtres Humains qui construisent la performance globale de l'entreprise. Les fournisseurs sont une partie intégrante de la sphère d'influence des entreprises. Contribuer à la performance sociale auprès de l'ensemble des travailleurs participe à cette quête d'excellence.

EXPOLYS s'engage à :

Respecter les réglementations en matière de droit social et d'accompagner leurs fournisseurs dans leurs progrès sociaux et de santé et Sécurité au Travail ;

Permettre à l'ensemble des salariés de suivre des formations afin d'évoluer en compétences ;

Réaliser et communiquer un bilan social concernant l'égalité professionnelle ;

Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

Abolition effective du travail des enfants ;

Encourager la protection des jeunes travailleurs ;

Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENGAGEMENTS ATTENDUS DE LA PART DES FOURNISSEURS :

EN MATIERE DE SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL

Respecter les réglementations en matière de droit social et de Sécurité & Santé au Travail (SST).

Fournir aux employés de bonnes conditions de travail : qualité de l'air, température, niveau sonore, accès aisé et gratuit à l'eau potable et aux sanitaires.

Désigner un comité santé et sécurité travaillant à réduire le nombre d'incidents/accidents et à améliorer les conditions de travail.

Réaliser une analyse des risques en matière de SST et mettre en place des actions pour maîtriser, surveiller ou éliminer les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles sans omettre les RPS (Risques Psycho-Sociaux).

EN MATIERE SOCIALE

Permettre à l'ensemble des salariés de suivre des formations afin d'évoluer en compétences.

Réaliser un bilan social concernant l'égalité professionnelle.

Réaliser un dialogue social (Instances Représentatives du Personnel, nombre d'heures de délégation...)

ETHIQUE, LOYAUTE DES PRATIQUES ET DROITS DE PROPRIETE

Les collaborateurs d'EXPOLYS, en contact avec des fournisseurs doivent veiller à agir de façon à préserver les intérêts de leur société, à conserver leur indépendance de jugement et à éviter toute situation de conflit d'intérêts.

Soucieux d'établir avec les fournisseurs des relations commerciales durables fondées sur la confiance réciproque, les rapports entre les fournisseurs et les collaborateurs doivent demeurer courtois.

A cet effet, dans le cadre de ses relations avec les fournisseurs, chaque collaborateur est tenu d'agir avec :

- Probité et impartialité, ce qui implique de refuser systématiquement tout avantage direct ou indirect susceptible d'influencer une décision professionnelle,
- Loyauté lors de la négociation, la conclusion et l'exécution des contrats,
- Respect des informations confidentielles sur : la situation économique et financière des fournisseurs, les informations collectées lors d'audits.

- Transparence dans ta sélection des fournisseurs, la passation des marchés et la communication des informations.
- Respect des réglementations relatives à la confidentialité et à la protection des données

EXPOLYS s'engage à avoir, autant que possible, une gestion prévisionnelle des achats afin de donner de la lisibilité à ses fournisseurs.

ENGAGEMENT DES FOURNISSEURS

Identifier l'ensemble de ses salariés exposés à des risques de corruption dans le cadre des activités professionnelles.

Ne pas offrir de cadeau/pots-de-vin ou autres avantages aux acheteurs ou tout autre salarié/représentant de l'entreprise en vue de faciliter leurs activités.

Mettre en place des dispositions pour garantir la confidentialité en interne des informations transmises par l'entreprise et notamment les informations à caractère stratégique.

Mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la protection des données qui lui sont confiées pour l'exécution de sa mission.

EXPOLYS se réserve le droit de s'assurer que tous ses fournisseurs se conforment à cette charte d'achats responsables. Une telle vérification sera réalisée soit par l'autoévaluation du fournisseur ou par un audit mené par EXPOLYS ou par une source externe désignée par EXPOLYS.

Si le fournisseur constate un comportement non éthique ou un manquement aux règles mentionnées dans la présente charte, il doit effectuer sans délai un signalement en utilisant l'adresse mail dédiée (assistant@expolys.com). Tout signalement sera traité de façon confidentielle et EXPOLYS prendra les mesures appropriées.